



RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE D'AIGUES-MORTES

Décision du pouvoir adjudicateur

Attribution des marchés de travaux

Ref: DEC/2018/16/1.1
Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la procédure adaptée engagée le 4 décembre 2017 pour la passation des marchés de travaux relatifs à la rénovation de la toiture de la mairie d'Aigues-mortes ;

Vu les rapports d'analyses des offres de la maîtrise d'œuvre;

Vu le rapport d'analyse des candidatures;

DECIDE

De retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

ENTREPRISES	Intitulé	Montant de l'offre de base en € HT
ECHA'S SAS	Lot 1 - Echafaudage	8 649.14
STRUCTURE BOIS COUVERTURE	Lot 2 - Charpente couverture	61 386.00
SAS JD'A	Lot 3 - Maçonnerie Façades Peinture	71 471.50
SAS JD'A	Lot 4 - Menuiseries extérieures	103 512.75

De prendre acte que ces marchés **porte engagement** de la Commune et des titulaires dans les conditions administratives, techniques et financières qui sont définies aux contrats.

Confirme que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Fait à Aigues-Mortes le 5/2/2018
Le Maire
M. **Le Maire,**
Pierre MAUMÉJEAN

